

# NEUFS CLES D'INTERET GENERAL DES DROITS CULTURELS

[Synthèse du Rapport régional + Groupes de travail de la société civile, CAB, Culture et politique de la ville + Paroles monographiques]

**GRILLE REFERENTIELLE pour une politique publique de respect des droits culturels des personnes sur le territoire du bergeracois.**

Ces neuf clés sont :

[En italique : les clés figurant dans les conclusions du rapport "Droits culturels ; préconisation pour la Région Nouvelle-Aquitaine"

En gras : les items repérés sur le terrain bergeracois

En rouge : l'item régional pas ou peu repéré dans la CAB]

<p><b>1&gt;</b> <i>Signer un protocole/charte qui formalise sa volonté de mettre au travail (même progressivement) l'éthique des droits humains.</i></p> <p><b>1.1 =&gt; FORMALISER UN PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE CHAQUE PARTIES PRENANTES</b></p> <p><b>1.2 =&gt; FORMALISER UNE CHARTE D'ENGAGEMENTS RECIPROQUES DANS LES LIEUX</b></p>
<p><b>2&gt;</b> <i>Participer à un réseau d'entraide sur cette éthique avec les autres personnes porteuses de projets soutenus au titre des droits culturels au niveau régional, pour participer à l'animation de références partagées.</i></p> <p><b>2.1 =&gt; ELABORATION ET ANIMATION DE GROUPES DE COOPERATION ET DE COORDINATION LOCAUX</b></p> <p><b>2.2 =&gt; ANIMATIONS DE CENTRES DE RESSOURCES LOCAUX</b></p>
<p><b>3&gt;</b> <i>Celles-ci servant à une auto-évaluation.</i> <i>&gt; Adaptation de la temporalité et de la géographie de ces échanges aux dimensions des projets et de leurs contributeur-trices.</i></p> <p><b>3.1 =&gt; ASSOCIER LES PERSONNES DANS LES PROCESSUS D'APPRECIATION DES PROJETS</b></p> <p><b>3.2 =&gt; PARTICIPER A UNE ANIMATION CONCERTEE DES PROCESSUS D'EVALUATION</b></p>
<p><b>4&gt;</b> <i>Suivre des formations ad hoc pour que la volonté de progresser dans la mise au travail des droits culturels soit sincère.</i></p>
<p><b>5&gt;</b> <i>Niveau de responsabilité interne dédiée aux droits culturels.</i> <i>&gt; Respect des droits des salariés - gouvernance interne.</i> <i>&gt; Norme ISO 26000.</i></p> <p><b>5.1 =&gt; ANIMER UNE CO-GESTION DES PROJETS</b></p> <p><b>5.2 =&gt; ANIMER UNE GOUVERNANCE INTERNE PARTAGEE DES LIEUX</b></p>
<p><b>6&gt;</b> <i>Mise en place d'un agenda/calendrier des mises en relation avec les personnes (bénévoles, personnes résidant sur le territoire à l'année, personnes indifférentes, personnes en situation de vulnérabilité, etc.).</i></p> <p><b>6.1 =&gt; PLANIFIER UN « AMONT » POUR TOUT PROJET A VOCATION DE DIFFUSION</b></p> <p><b>6.2 =&gt; ETABLIR LES CONDITIONS D'UN « AVANT-APRES » DANS LA MISE A DISPOSITION DE LIEUX/DE RESSOURCES</b></p>
<p><b>7&gt;</b> <i>Dispositifs de co-élaboration des parcours culturels négociés avec les personnes (idem).</i></p> <p><b>7.1 =&gt; CREER LES CONDITIONS DE PARTICIPATION DES PERSONNES DANS LA CONSTRUCTION DU-DES PROJET-S</b></p> <p><b>7.2 =&gt; ETRE EN CAPACITE D'ADAPTER SES IDEES DE PROJETS AUX LIBERTES EFFECTIVES DES PERSONNES</b></p> <p><b>7.3 =&gt; CREER LES CONDITIONS DE LA RELATION ET DU PARTAGE DES RESSOURCES</b></p>
<p><b>8&gt;</b> <i>Organisation de la "gestion pacifiée des écarts" - établir des recours visibles et lisibles dans toutes les parties du projet pour les personnes contributrices.</i></p> <p><b>8.1 =&gt; CREER LES CONDITIONS DE REAJUSTEMENTS DANS LES ACTIONS EN COURS DE REALISATION (prenant en compte les appréciations des personnes)</b></p> <p><b>8.2 =&gt; IDENTIFIER UNE (ou plusieurs) PERSONNE(S) RESSOURCE(S) ET RECOURS QUI SUIT(vent) L'ENSEMBLE DES TEMPS DU PROJET / DE L'ACTION</b></p>
<p><b>9&gt;</b> <i>La personne contributrice doit faire partie de l'évaluation.</i></p> <p><b>9.1 =&gt; PERMETTRE LA PRISE DE PAROLE CRITIQUE ET DOCUMENTEE DES PERSONNES CONTRIBUTRICES DANS LE DEVELOPPEMENT DE TOUT PROJET</b></p>